

Nos bureaux de Roubaix, 45, rue de la Gare (Téléphone 351.17) sont ouverts au public, tous les jours de 9 à 12 h. et de 14 à 18 heures. Toutes les inscriptions doivent être remises, le veille du jour de la parution. AVANT 17 heures

# Les taux d'allocations familiales et de « salaire unique » sont sensiblement relevés dans le Textile

### Une prime mensuelle de tous d'un montant de 100 francs est en outre allouée à loyal les ménages ouvriers

Le gouvernement, qui poursuit sa politique de la famille et s'efforce de rendre à cette cellule essentielle de l'Etat, la place qu'elle méritait, a décidé de relever sensiblement les mesures les plus larges pour que la famille française voit ses moyens d'existence assurés, développés et soutenus.

Il faut rendre cet hommage aux employeurs de l'industrie textile qui, depuis longtemps déjà, ont procuré à leurs ouvriers des avantages familiaux de plus en plus nombreux et précieusement. Cette grave question de la famille n'a jamais été laissée indifférente.

Aujourd'hui encore, ils viennent de procéder à des réductions qui s'ajoutent aux avantages sociaux du gouvernement en faveur de la famille.

## Les allocations familiales

C'est ainsi que les employeurs ont décidé de procéder de nouvelles réductions de la prime mensuelle de 100 francs, qui est allouée à loyal les ménages ouvriers dont le salaire net est inférieur à 100 francs.

Les taux de ces diverses allocations sont sensiblement relevés. Ils sont en effet comme suit :

ALLOCATIONS FAMILIALES ET « SALAIRE UNIQUE »	
1 enfant de 5 ans ou plus	110
2 enfants de 5 ans ou plus	220
3 enfants de 5 ans ou plus	330
4 enfants de 5 ans ou plus	440
5 enfants de 5 ans ou plus	550
6 enfants de 5 ans ou plus	660
7 enfants de 5 ans ou plus	770
8 enfants de 5 ans ou plus	880
9 enfants de 5 ans ou plus	990
10 enfants de 5 ans ou plus	1100

## ALLOCATIONS FAMILIALES

1 enfant de 5 ans ou plus

1 enfant de 5 ans ou plus	110
2 enfants de 5 ans ou plus	220
3 enfants de 5 ans ou plus	330
4 enfants de 5 ans ou plus	440
5 enfants de 5 ans ou plus	550
6 enfants de 5 ans ou plus	660
7 enfants de 5 ans ou plus	770
8 enfants de 5 ans ou plus	880
9 enfants de 5 ans ou plus	990
10 enfants de 5 ans ou plus	1100

## LA TRAVERSER LA VILLE VOL D'HABITS

M. René Menard avait été muni d'un costume complet de 450 francs. Le dimanche 14, il se rendait à son travail, lorsqu'il fut surpris par un voleur qui lui déroba son costume.

Par contre, M. René Menard, négociant en tissus, 10, rue de la Gare, averti le commissaire de police de la disparition de son costume.

## LES VÉLOS CAPRICIEUX

Sept ans, vers 9 h. 30 au matin, un cycliste a été surpris par un voleur qui lui déroba son vélo.

Par contre, M. René Menard, négociant en tissus, 10, rue de la Gare, averti le commissaire de police de la disparition de son vélo.

## MAUVAISE CONSEILLÈRE

Des agents de passage rue Lallemand, vers 20 heures, ont surpris un homme et une femme qui se disputaient.

Par contre, M. René Menard, négociant en tissus, 10, rue de la Gare, averti le commissaire de police de la disparition de son vélo.

## ENCORE UN ENFANT ERRANT

Hier, vers 22 heures, M. Pierre Florin, rue des Fossés 35, aperçut un garçonnet errant dans la rue, sans parents.

Par contre, M. René Menard, négociant en tissus, 10, rue de la Gare, averti le commissaire de police de la disparition de son vélo.

## 2<sup>e</sup> CONCERT DE L'ORCHESTRE DU CONSERVATOIRE

Le succès obtenu par l'Orchestre du Conservatoire lors de son premier concert donné le 17 mai dernier, a fortement encouragé notre orchestre à travailler la préparation de la prochaine audition qui aura lieu au Conservatoire, salle Pierre Destombes, le samedi 14 juin à 17 h. 30.

# De Roubaix Tourcoing

titie industrie s'auront, pour être admis à l'inscription de juin, à attester par une déclaration écrite au moment de l'inscription, qu'ils possèdent pas en cave l'appareil nécessaire à leurs besoins d'un mois. Toute fausse déclaration sera sanctionnée par la confiscation de la marchandise et le retrait de la carte.

## VENEZ EN AIDE AUX MALHEUREUX

En achetant les Dixièmes du CREDIT DU NORD, les Dixièmes qui gagnent. Le produit de la LOTERIE NATIONALE est affecté au SECOURS NATIONAL. En achetant les Dixièmes du CREDIT DU NORD, apportez votre concours au SECOURS NATIONAL.

## Morts pour la France

La mairie a reçu les avis de décès suivants :

Soldat Vanvelde Leon, né le 9 décembre à Roubaix, du 54e R. I. F. décédé à l'Hôpital complémentaire, 21, rue de Valenciennes, à Valenciennes, le 14 mai 1941.

## Assistance aux vieillards, infirmes et incurables

Le paiement aura lieu au Bureau de Bienfaisance, dans l'ordre numérique, à partir du 10 juin 1941.

Mardi 10 juin : 8 h. 30, N° 1 à 140 ; 9 h. 30, N° 141 à 415 ; 10 h. 30, N° 416 à 690 ; 11 h. 30, N° 691 à 975 ; 14 h. 30, N° 976 à 1260 ; 15 h. 30, N° 1261 à 1545 ; 16 h. 30, N° 1546 à 1830 ; 17 h. 30, N° 1831 à 2115 ; 18 h. 30, N° 2116 à 2400 ; 19 h. 30, N° 2401 à 2685 ; 20 h. 30, N° 2686 à 2970 ; 21 h. 30, N° 2971 à 3255 ; 22 h. 30, N° 3256 à 3540 ; 23 h. 30, N° 3541 à 3825 ; 24 h. 30, N° 3826 à 4110 ; 25 h. 30, N° 4111 à 4395 ; 26 h. 30, N° 4396 à 4680 ; 27 h. 30, N° 4681 à 4965 ; 28 h. 30, N° 4966 à 5250 ; 29 h. 30, N° 5251 à 5535 ; 30 h. 30, N° 5536 à 5820 ; 31 h. 30, N° 5821 à 6105 ; 32 h. 30, N° 6106 à 6390 ; 33 h. 30, N° 6391 à 6675 ; 34 h. 30, N° 6676 à 6960 ; 35 h. 30, N° 6961 à 7245 ; 36 h. 30, N° 7246 à 7530 ; 37 h. 30, N° 7531 à 7815 ; 38 h. 30, N° 7816 à 8100 ; 39 h. 30, N° 8101 à 8385 ; 40 h. 30, N° 8386 à 8670 ; 41 h. 30, N° 8671 à 8955 ; 42 h. 30, N° 8956 à 9240 ; 43 h. 30, N° 9241 à 9525 ; 44 h. 30, N° 9526 à 9810 ; 45 h. 30, N° 9811 à 10095 ; 46 h. 30, N° 10096 à 10380 ; 47 h. 30, N° 10381 à 10665 ; 48 h. 30, N° 10666 à 10950 ; 49 h. 30, N° 10951 à 11235 ; 50 h. 30, N° 11236 à 11520 ; 51 h. 30, N° 11521 à 11805 ; 52 h. 30, N° 11806 à 12090 ; 53 h. 30, N° 12091 à 12375 ; 54 h. 30, N° 12376 à 12660 ; 55 h. 30, N° 12661 à 12945 ; 56 h. 30, N° 12946 à 13230 ; 57 h. 30, N° 13231 à 13515 ; 58 h. 30, N° 13516 à 13800 ; 59 h. 30, N° 13801 à 14085 ; 60 h. 30, N° 14086 à 14370 ; 61 h. 30, N° 14371 à 14655 ; 62 h. 30, N° 14656 à 14940 ; 63 h. 30, N° 14941 à 15225 ; 64 h. 30, N° 15226 à 15510 ; 65 h. 30, N° 15511 à 15795 ; 66 h. 30, N° 15796 à 16080 ; 67 h. 30, N° 16081 à 16365 ; 68 h. 30, N° 16366 à 16650 ; 69 h. 30, N° 16651 à 16935 ; 70 h. 30, N° 16936 à 17220 ; 71 h. 30, N° 17221 à 17505 ; 72 h. 30, N° 17506 à 17790 ; 73 h. 30, N° 17791 à 18075 ; 74 h. 30, N° 18076 à 18360 ; 75 h. 30, N° 18361 à 18645 ; 76 h. 30, N° 18646 à 18930 ; 77 h. 30, N° 18931 à 19215 ; 78 h. 30, N° 19216 à 19500 ; 79 h. 30, N° 19501 à 19785 ; 80 h. 30, N° 19786 à 20070 ; 81 h. 30, N° 20071 à 20355 ; 82 h. 30, N° 20356 à 20640 ; 83 h. 30, N° 20641 à 20925 ; 84 h. 30, N° 20926 à 21210 ; 85 h. 30, N° 21211 à 21495 ; 86 h. 30, N° 21496 à 21780 ; 87 h. 30, N° 21781 à 22065 ; 88 h. 30, N° 22066 à 22350 ; 89 h. 30, N° 22351 à 22635 ; 90 h. 30, N° 22636 à 22920 ; 91 h. 30, N° 22921 à 23205 ; 92 h. 30, N° 23206 à 23490 ; 93 h. 30, N° 23491 à 23775 ; 94 h. 30, N° 23776 à 24060 ; 95 h. 30, N° 24061 à 24345 ; 96 h. 30, N° 24346 à 24630 ; 97 h. 30, N° 24631 à 24915 ; 98 h. 30, N° 24916 à 25200 ; 99 h. 30, N° 25201 à 25485 ; 100 h. 30, N° 25486 à 25770 ; 101 h. 30, N° 25771 à 26055 ; 102 h. 30, N° 26056 à 26340 ; 103 h. 30, N° 26341 à 26625 ; 104 h. 30, N° 26626 à 26910 ; 105 h. 30, N° 26911 à 27195 ; 106 h. 30, N° 27196 à 27480 ; 107 h. 30, N° 27481 à 27765 ; 108 h. 30, N° 27766 à 28050 ; 109 h. 30, N° 28051 à 28335 ; 110 h. 30, N° 28336 à 28620 ; 111 h. 30, N° 28621 à 28905 ; 112 h. 30, N° 28906 à 29190 ; 113 h. 30, N° 29191 à 29475 ; 114 h. 30, N° 29476 à 29760 ; 115 h. 30, N° 29761 à 30045 ; 116 h. 30, N° 30046 à 30330 ; 117 h. 30, N° 30331 à 30615 ; 118 h. 30, N° 30616 à 30900 ; 119 h. 30, N° 30901 à 31185 ; 120 h. 30, N° 31186 à 31470 ; 121 h. 30, N° 31471 à 31755 ; 122 h. 30, N° 31756 à 32040 ; 123 h. 30, N° 32041 à 32325 ; 124 h. 30, N° 32326 à 32610 ; 125 h. 30, N° 32611 à 32895 ; 126 h. 30, N° 32896 à 33180 ; 127 h. 30, N° 33181 à 33465 ; 128 h. 30, N° 33466 à 33750 ; 129 h. 30, N° 33751 à 34035 ; 130 h. 30, N° 34036 à 34320 ; 131 h. 30, N° 34321 à 34605 ; 132 h. 30, N° 34606 à 34890 ; 133 h. 30, N° 34891 à 35175 ; 134 h. 30, N° 35176 à 35460 ; 135 h. 30, N° 35461 à 35745 ; 136 h. 30, N° 35746 à 36030 ; 137 h. 30, N° 36031 à 36315 ; 138 h. 30, N° 36316 à 36600 ; 139 h. 30, N° 36601 à 36885 ; 140 h. 30, N° 36886 à 37170 ; 141 h. 30, N° 37171 à 37455 ; 142 h. 30, N° 37456 à 37740 ; 143 h. 30, N° 37741 à 38025 ; 144 h. 30, N° 38026 à 38310 ; 145 h. 30, N° 38311 à 38595 ; 146 h. 30, N° 38596 à 38880 ; 147 h. 30, N° 38881 à 39165 ; 148 h. 30, N° 39166 à 39450 ; 149 h. 30, N° 39451 à 39735 ; 150 h. 30, N° 39736 à 40020 ; 151 h. 30, N° 40021 à 40305 ; 152 h. 30, N° 40306 à 40590 ; 153 h. 30, N° 40591 à 40875 ; 154 h. 30, N° 40876 à 41160 ; 155 h. 30, N° 41161 à 41445 ; 156 h. 30, N° 41446 à 41730 ; 157 h. 30, N° 41731 à 42015 ; 158 h. 30, N° 42016 à 42300 ; 159 h. 30, N° 42301 à 42585 ; 160 h. 30, N° 42586 à 42870 ; 161 h. 30, N° 42871 à 43155 ; 162 h. 30, N° 43156 à 43440 ; 163 h. 30, N° 43441 à 43725 ; 164 h. 30, N° 43726 à 44010 ; 165 h. 30, N° 44011 à 44295 ; 166 h. 30, N° 44296 à 44580 ; 167 h. 30, N° 44581 à 44865 ; 168 h. 30, N° 44866 à 45150 ; 169 h. 30, N° 45151 à 45435 ; 170 h. 30, N° 45436 à 45720 ; 171 h. 30, N° 45721 à 46005 ; 172 h. 30, N° 46006 à 46290 ; 173 h. 30, N° 46291 à 46575 ; 174 h. 30, N° 46576 à 46860 ; 175 h. 30, N° 46861 à 47145 ; 176 h. 30, N° 47146 à 47430 ; 177 h. 30, N° 47431 à 47715 ; 178 h. 30, N° 47716 à 48000 ; 179 h. 30, N° 48001 à 48285 ; 180 h. 30, N° 48286 à 48570 ; 181 h. 30, N° 48571 à 48855 ; 182 h. 30, N° 48856 à 49140 ; 183 h. 30, N° 49141 à 49425 ; 184 h. 30, N° 49426 à 49710 ; 185 h. 30, N° 49711 à 50000 ; 186 h. 30, N° 50001 à 50285 ; 187 h. 30, N° 50286 à 50570 ; 188 h. 30, N° 50571 à 50855 ; 189 h. 30, N° 50856 à 51140 ; 190 h. 30, N° 51141 à 51425 ; 191 h. 30, N° 51426 à 51710 ; 192 h. 30, N° 51711 à 52000 ; 193 h. 30, N° 52001 à 52285 ; 194 h. 30, N° 52286 à 52570 ; 195 h. 30, N° 52571 à 52855 ; 196 h. 30, N° 52856 à 53140 ; 197 h. 30, N° 53141 à 53425 ; 198 h. 30, N° 53426 à 53710 ; 199 h. 30, N° 53711 à 54000 ; 200 h. 30, N° 54001 à 54285 ; 201 h. 30, N° 54286 à 54570 ; 202 h. 30, N° 54571 à 54855 ; 203 h. 30, N° 54856 à 55140 ; 204 h. 30, N° 55141 à 55425 ; 205 h. 30, N° 55426 à 55710 ; 206 h. 30, N° 55711 à 56000 ; 207 h. 30, N° 56001 à 56285 ; 208 h. 30, N° 56286 à 56570 ; 209 h. 30, N° 56571 à 56855 ; 210 h. 30, N° 56856 à 57140 ; 211 h. 30, N° 57141 à 57425 ; 212 h. 30, N° 57426 à 57710 ; 213 h. 30, N° 57711 à 58000 ; 214 h. 30, N° 58001 à 58285 ; 215 h. 30, N° 58286 à 58570 ; 216 h. 30, N° 58571 à 58855 ; 217 h. 30, N° 58856 à 59140 ; 218 h. 30, N° 59141 à 59425 ; 219 h. 30, N° 59426 à 59710 ; 220 h. 30, N° 59711 à 60000 ; 221 h. 30, N° 60001 à 60285 ; 222 h. 30, N° 60286 à 60570 ; 223 h. 30, N° 60571 à 60855 ; 224 h. 30, N° 60856 à 61140 ; 225 h. 30, N° 61141 à 61425 ; 226 h. 30, N° 61426 à 61710 ; 227 h. 30, N° 61711 à 62000 ; 228 h. 30, N° 62001 à 62285 ; 229 h. 30, N° 62286 à 62570 ; 230 h. 30, N° 62571 à 62855 ; 231 h. 30, N° 62856 à 63140 ; 232 h. 30, N° 63141 à 63425 ; 233 h. 30, N° 63426 à 63710 ; 234 h. 30, N° 63711 à 64000 ; 235 h. 30, N° 64001 à 64285 ; 236 h. 30, N° 64286 à 64570 ; 237 h. 30, N° 64571 à 64855 ; 238 h. 30, N° 64856 à 65140 ; 239 h. 30, N° 65141 à 65425 ; 240 h. 30, N° 65426 à 65710 ; 241 h. 30, N° 65711 à 66000 ; 242 h. 30, N° 66001 à 66285 ; 243 h. 30, N° 66286 à 66570 ; 244 h. 30, N° 66571 à 66855 ; 245 h. 30, N° 66856 à 67140 ; 246 h. 30, N° 67141 à 67425 ; 247 h. 30, N° 67426 à 67710 ; 248 h. 30, N° 67711 à 68000 ; 249 h. 30, N° 68001 à 68285 ; 250 h. 30, N° 68286 à 68570 ; 251 h. 30, N° 68571 à 68855 ; 252 h. 30, N° 68856 à 69140 ; 253 h. 30, N° 69141 à 69425 ; 254 h. 30, N° 69426 à 69710 ; 255 h. 30, N° 69711 à 70000 ; 256 h. 30, N° 70001 à 70285 ; 257 h. 30, N° 70286 à 70570 ; 258 h. 30, N° 70571 à 70855 ; 259 h. 30, N° 70856 à 71140 ; 260 h. 30, N° 71141 à 71425 ; 261 h. 30, N° 71426 à 71710 ; 262 h. 30, N° 71711 à 72000 ; 263 h. 30, N° 72001 à 72285 ; 264 h. 30, N° 72286 à 72570 ; 265 h. 30, N° 72571 à 72855 ; 266 h. 30, N° 72856 à 73140 ; 267 h. 30, N° 73141 à 73425 ; 268 h. 30, N° 73426 à 73710 ; 269 h. 30, N° 73711 à 74000 ; 270 h. 30, N° 74001 à 74285 ; 271 h. 30, N° 74286 à 74570 ; 272 h. 30, N° 74571 à 74855 ; 273 h. 30, N° 74856 à 75140 ; 274 h. 30, N° 75141 à 75425 ; 275 h. 30, N° 75426 à 75710 ; 276 h. 30, N° 75711 à 76000 ; 277 h. 30, N° 76001 à 76285 ; 278 h. 30, N° 76286 à 76570 ; 279 h. 30, N° 76571 à 76855 ; 280 h. 30, N° 76856 à 77140 ; 281 h. 30, N° 77141 à 77425 ; 282 h. 30, N° 77426 à 77710 ; 283 h. 30, N° 77711 à 78000 ; 284 h. 30, N° 78001 à 78285 ; 285 h. 30, N° 78286 à 78570 ; 286 h. 30, N° 78571 à 78855 ; 287 h. 30, N° 78856 à 79140 ; 288 h. 30, N° 79141 à 79425 ; 289 h. 30, N° 79426 à 79710 ; 290 h. 30, N° 79711 à 80000 ; 291 h. 30, N° 80001 à 80285 ; 292 h. 30, N° 80286 à 80570 ; 293 h. 30, N° 80571 à 80855 ; 294 h. 30, N° 80856 à 81140 ; 295 h. 30, N° 81141 à 81425 ; 296 h. 30, N° 81426 à 81710 ; 297 h. 30, N° 81711 à 82000 ; 298 h. 30, N° 82001 à 82285 ; 299 h. 30, N° 82286 à 82570 ; 300 h. 30, N° 82571 à 82855 ; 301 h. 30, N° 82856 à 83140 ; 302 h. 30, N° 83141 à 83425 ; 303 h. 30, N° 83426 à 83710 ; 304 h. 30, N° 83711 à 84000 ; 305 h. 30, N° 84001 à 84285 ; 306 h. 30, N° 84286 à 84570 ; 307 h. 30, N° 84571 à 84855 ; 308 h. 30, N° 84856 à 85140 ; 309 h. 30, N° 85141 à 85425 ; 310 h. 30, N° 85426 à 85710 ; 311 h. 30, N° 85711 à 86000 ; 312 h. 30, N° 86001 à 86285 ; 313 h. 30, N° 86286 à 86570 ; 314 h. 30, N° 86571 à 86855 ; 315 h. 30, N° 86856 à 87140 ; 316 h. 30, N° 87141 à 87425 ; 317 h. 30, N° 87426 à 87710 ; 318 h. 30, N° 87711 à 88000 ; 319 h. 30, N° 88001 à 88285 ; 320 h. 30, N° 88286 à 88570 ; 321 h. 30, N° 88571 à 88855 ; 322 h. 30, N° 88856 à 89140 ; 323 h. 30, N° 89141 à 89425 ; 324 h. 30, N° 89426 à 89710 ; 325 h. 30, N° 89711 à 90000 ; 326 h. 30, N° 90001 à 90285 ; 327 h. 30, N° 90286 à 90570 ; 328 h. 30, N° 90571 à 90855 ; 329 h. 30, N° 90856 à 91140 ; 330 h. 30, N° 91141 à 91425 ; 331 h. 30, N° 91426 à 91710 ; 332 h. 30, N° 91711 à 92000 ; 333 h. 30, N° 92001 à 92285 ; 334 h. 30, N° 92286 à 92570 ; 335 h. 30, N° 92571 à 92855 ; 336 h. 30, N° 92856 à 93140 ; 337 h. 30, N° 93141 à 93425 ; 338 h. 30, N° 93426 à 93710 ; 339 h. 30, N° 93711 à 94000 ; 340 h. 30, N° 94001 à 94285 ; 341 h. 30, N° 94286 à 94570 ; 342 h. 30, N° 94571 à 94855 ; 343 h. 30, N° 94856 à 95140 ; 344 h. 30, N° 95141 à 95425 ; 345 h. 30, N° 95426 à 95710 ; 346 h. 30, N° 95711 à 96000 ; 347 h. 30, N° 96001 à 96285 ; 348 h. 30, N° 96286 à 96570 ; 349 h. 30, N° 96571 à 96855 ; 350 h. 30, N° 96856 à 97140 ; 351 h. 30, N° 97141 à 97425 ; 352 h. 30, N° 97426 à 97710 ; 353 h. 30, N° 97711 à 98000 ; 354 h. 30, N° 98001 à 98285 ; 355 h. 30, N° 98286 à 98570 ; 356 h. 30, N° 98571 à 98855 ; 357 h. 30, N° 98856 à 99140 ; 358 h. 30, N° 99141 à 99425 ; 359 h. 30, N° 99426 à 99710 ; 360 h. 30, N° 99711 à 100000 ; 361 h. 30, N° 100001 à 100285 ; 362 h. 30, N° 100286 à 100570 ; 363 h. 30, N° 100571 à 100855 ; 364 h. 30, N° 100856 à 101140 ; 365 h. 30, N° 101141 à 101425 ; 366 h. 30, N° 101426 à 101710 ; 367 h. 30, N° 101711 à 102000 ; 368 h. 30, N° 102001 à 102285 ; 369 h. 30, N° 102286 à 102570 ; 370 h. 30, N° 102571 à 102855 ; 371 h. 30, N° 102856 à 103140 ; 372 h. 30, N° 103141 à 103425 ; 373 h. 30, N° 103426 à 103710 ; 374 h. 30, N° 103711 à 104000 ; 375 h. 30, N° 104001 à 104285 ; 376 h. 30, N° 104286 à 104570 ; 377 h. 30, N° 104571 à 104855 ; 378 h. 30, N° 104856 à 105140 ; 379 h. 30, N° 105141 à 105425 ; 380 h. 30, N° 105426 à 105710 ; 381 h. 30, N° 105711 à 106000 ; 382 h. 30, N° 106001 à 106285 ; 383 h. 30, N° 106286 à 106570 ; 384 h. 30, N° 106571 à 106855 ; 385 h. 30, N° 106856 à 107140 ; 386 h. 30, N° 107141 à 107425 ; 387 h. 30, N° 107426 à 107710 ; 388 h. 30, N° 107711 à 108000 ; 389